No. 2. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI 1er OCTOBRE 1862. 1re Année.

APPEL

A tous les Amis du Progrès.

...de la vraie philosophie, où donc est ...eur à la défendre et votre courage à la ...? C'est à l'œuvre que l'on reconnait ... et voici que l'heure du travail a sonné! ...ouvre pourquoi vous?

...le combat qui fait le guerrier, et à peine ...er cri d'alarme a-t-il retenti à vos oreil... vous recalez effrayés devant la tâche qui ...

...Démocratie, trop longtemps méconnue ...me enfin impérieusement ses droits, et ...se frayer un passage au milieu de cette ...ancie et abrutie, appelant à elle, d'une ...ndable, les zélés à sa cause.

...qui vous dites ses apôtres dévoués, ...cependant les premiers à fuir.

...le du temps se déchire de l'Orient à ...t, et vite voilà que vous fermez les yeux ...as voir l'éclat splendide de l'astre nou... apparaît déjà radieux derrière les som...

...vous bouchez les oreilles pour ne pas en...dre les cris des victimes expirant sous le pied ...de la victoire.

...vous entendre le bruit effroyable ...ent des peuples, tombant des mains fu...de la liberté sur la tête de ses persécu...

...votre répugnance d'assister à l'agonie du ...ne des peuples.

...vous d'être du nombre de ceux qui ...gias funèbre?

...vous enfin qu'en prenant part à l'œu...ratrice, vos pieds ne se heurtent contre ...pierre?

...l'œuvre gigantesque pour marcher ...et celui qui cherchera à en arrêter ...même sera pulvérisé!...

...un beau, un grand drame que celui qui ...ne en ce moment! Tout les fils sont tendus ...une main qui ne tremble pas?

...est fait : la tombe de la vieille idole est ...ouverte sous les pieds du géant qui se dres...horizon de votre ère!

...cela, pour vous qui tremblez, que crai...tous donc, dût même la tombe vous échoir ...partage?

...pinceau pour vous ne serait-il donc point ...eux?

...mort n'est-elle donc pas la sœur aînée de ...berté, pour qu'elle vous inspire un si grand ...?

...voyez-le, il ne vous adviendra que ce qui doit ...advenir!...

...MOT SUR LA POPULATION DE COULEUR.

...quici, quelques rares défenseurs de cette ...se ont vainement élevé la voix en faveur ...et le préjugé défie les deux creuse de sa main ...une orgie hydraulique avec la rosée du ciel. Se...rut. Il se rappela cette désespérante inscription ...plaque, diluée des pluies que le courageux voya...e. Roselgnel, l'ami de Belzoni, a gravée sur se ...ll. Le poète d'Adamson était tellement plac ...tude qui plombe le ciel et ne le mouille jamais. ...pour se dessécher l'imagination, un passage de la ...ole Tasse décrit les cristaux, brûlés à pleine ...le pluie miraculeuse, après les longues rigueurs ...ntin. Ces vers inf fient vivoir l'eau à la bouche, ...connoces en italien anglais.

...elle semblait deviner la souffrance du Tasseide de ...réalité, au passage, des carcéres de Mil, en décoiffe ...des regards obliques et narquois. Les plaisanteries ...ne sont intolérables. Adamson fut révolté, ce qui ...soif une nouvelle irritation.

...nait sa yeux lur le Nil dans l'espoir de découvrir ...y la vulte ou la rame, et de lancer un cri de dé...navigateurs ; mais cet espoir est illusoire, dans ce ...ngement, rien ne coulait sur ses lèvres, comme dit ...Holinde gardait son silence de mort ; on n'aperce...ne ruine noirâtres, où prétalent quelques ilds, im...ne ... de admiration. — Convoyeur.

...e lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que ...re & Cie. sont sur le point d'ouvrir un poste aux ...e la rue Saint-Pierre, entre Royale et Chartres, en ...nage. Cet établissement étendu contentera à la ...des consommateurs des bivalves de la plus grande ...Huîtres sur l'écaille jusqu'à l'huître à la ...Qu'on se le dise, et essayez-en.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Il paraît certain maintenant que la grande armée d'invasion d'Attila (Stonewall Jackson) a éprouvé une défaite signalée au Maryland et en Virginie, et qu'elle est en pleine voie de retraite vers Richmond. A cet égard le New-York *Herald* demande pourquoi les Fédéraux n'attaqueraient-ils pas Richmond pendant que McClellan poursuit les Rebelles au haut du Potomac.

Les nouvelles sont officielles.

Voici une dépêche du président Lincoln:

Washington, 15 septembre.

Je crois pouvoir dire en toute sûreté que le général McClellan a remporté une victoire signalée entre Frédérick et Hagerstown. Il poursuit en ce moment l'ennemi. Qui est en faite.

A. LINCOLN.

Par une ruse que nous ne qualifierons pas, les Rebelles ont profité de la permission de guerre de McClellan pour enterrer leurs morts, afin de faire traverser le Potomac à leurs troupes, avec armes et bagages.

Une nouvelle de la plus haute importance annonce la capture de Stonewall Jackson et de son armée. Elle s'exprime ainsi :

Harrisburg, Pa., 20 septembre 1862.

Il circule ici une rumeur que l'armée rebelle entière, sous les ordres du général Stonewall Jackson, s'est rendue. La même source représente la perte d'a Rebelles comme étant de 20 à 30,000 hommes, et annonce la démoralisation entière de l'armée rebelle.

Dans le Mississipi, à Iuca, l'armée fédérale, sous les ordres de Rosencrantz, a battu les rebelles au nombre de 15,000, sous les ordres du général Price ; elle a pris canons et une grande quantité de provisions ont été capturés par les Fédéraux, et les Rebelles ont fui en confusion, dans une grande panique.

A l'égard de la retraite des Rebelles du Maryland, le *Herald* s'exprime ainsi :

L'expulsion de la grande armée rebelle "libératrice" du Maryland est un des événements les plus importants et les plus décisifs de l'histoire de la rébellion. Elle manque donc mais la limite de l'avance du général Lee au Nord, et garantit Washington. Elle a eu pour effet de "libérer" le Maryland, et de détruire le prestige de l'invincibilité rebelle ; elle a déroutés les chefs armés de la Virginie, et "puissante et si heureuse" ; enfin, elle a ramené la confiance et révélé l'héroïsme de nos troupes, et détruit l'audacieux programme des Rebelles d'une campagne d'hiver sur le côté nord du Potomac et de l'Ohio ; elle ouvre enfin le chemin à nos troupes pour l'occupation de Richmond, et montre le flux sur lequel nous pous ons pourvoir nos avantages du Potomac au Mississipi, jusqu'au Golfe du Mexique.

On parle de quelques revers à Munsfordville, au Kentucky ; mais le dernier acte du drame n'est pas encore joué dans ces parages : Buell est là !

PRONOSTICS SPIRITUALISTES.

On ne lira pas sans intérêt la lettre suivante, insérée le 2 juin 1861 dans le *Herald of Progress* de New-York, et que nous traduisons textuellement :

La destinée future et présente des Etats-Unis a été, durant les douze dernières années, le sujet de communications spirituelles faites aux membres de ma famille, et il pourrait être intéressant aux lecteurs de cette feuille d'en publier quelques-unes pour les mettre en parallèle avec les prédictions et les révélations prophétiques dans le siècle où nous vivons.

L'Eglise affirme que les manifestations de cette nature ont cessé avec le temps des apôtres, et comme elle soutient avec un de ses derniers que la prophétie véritable est de Dieu, je me propose de démontrer à sa satisfaction, — s'il est possible, toutefois de la convaincre par aucune preuve quelconque, — que quelque ne manifestation ait jamais eu lieu, et que ce ne se reproduire d'une manière générale, pendant quelque temps depuis les apôtres, elles ont eu lieu toutefois, en dépit de l'autorité ecclésiastique, par le pouvoir de Celui de qui émane la vraie prophétie.

En 1856, des déclarations répétées nous ont été faites, par une source ostensiblement spirituelle, que la guerre serait inaugurée dans l'Union dans quelque temps ; que le sol des Etats-Unis serait rougi par le sang de nos frères, et que nos serions, pendant quelque temps, en proie à toutes les vicissitudes et misères résultant de cet état de chose.

Durant l'hiver de 1852—53, nous avons eu une vision du général Washington. Il était debout près d'un coffre militaire. Après s'être baissé pour ouvrir ce coffre, on l'a vu en retirer de vieux mousquet, et après avoir examiné minutieusement l'état dans lequel se trouvait cette arme, on l'a entendu dire que le gouvernement devait, en temps de paix, se préparer pour la guerre, car, a-t-il, il en vient une dans la nation dont le peuple se doute même pas, dans ce moment.

15 mars 1855. — Nous avons eu ce jour une vision de drapeau américain, flottant dans l'air dans toute sa beauté et pureté. Puis soudain ce drapeau a été chassé par le coulent de sang, et une voix a prononcé ces paroles : "Le temps approche où le sol sera rouge sang dans le sang. Il coulera des torrents de vos villes, et la famine et la peste se promèneront librement parmi vous."

20 décembre 1857 — Commentant le cinquième verset du chapitre 17, la prophétie y contenue fut appliquée par les esprits à la nation américaine, cette prophétie d'après eux indiquant son avenir, ayant bien qu'elle s'applique à la nation à laquelle elle se rapporte. "Oui, il coupera les rejetons de l'arbre sur des serpes, et en émondera les branches. Oui, il coupera les lions en attaches des membres de l'Union pour les sép-rer, et en fera tomber les forces et le peuple sera comme les oiseaux de l'air et les animaux des champs, n'observant d'autres lois que celles de leur conservation. L'anarchie et la confusion y régneront pendant un temps et une saison. "Dans la même année, il nous a été dit : "Malheur au pays qui est embragé par des aides, et qui envoie des ambassadeurs du Christ à d'autres nations! Malheur! malheur à ce pays!"

Le lecteur s'aperçoira ici que la prophétie originaire s'applique aussi bien aux Etats-Unis, la terre qui est embragée par des alliés et dont l'aigle est le symbole, et qui envoie des ambassadeurs en mission, que à l'Europe à l'étranger.

15 avril 1861. — Vision de Washington encore debout près d'un coffre militaire. — Il s'empare d'un fusil et l'arme, regarde autour de lui avec indignation, et s'écrie : "Ce gouvernement doit être soutenu et le sera !" »

20 avril. — Washington parmi debout, tête nue, devant le Capitole, a Washington; une grande lumière paraît descendre du ciel et l'envelopper comme d'une auréole ; il semble ainsi représenter le Génie de la Liberté. Il parle et s'écrie : "Oh ! si je pouvais parler, comme ma voix tonnerait au milieu de cette nation contre les traîtres qui ont osé lever la main contre ce gouvernement pour en détruire l'unité. Leur arrêt est prononcé. De grandes iniquités appellent de grandes vengeances, et le Tout Puissant visitera les coupables avant le temps sera venu !"

Elevant alors sur son bras gauche, un morceau de marbre blanc parut dessus, sur la surface duquel se montra une tache noire. Elevant ses regards vers le ciel, il passa en main droite sur cette tache noire, et elle disparut.

20 avril. — Il nous fut écrit : "L'heure de la rétribution a sonné. Elle ne sera pas retardée. Que les traîtres se concertent, s'ils le veulent, contre le gouvernement ; ils seront égorgés comme des troupeaux à la boucherie."

La chute prochaine de la confédération a été clairement et constamment prédite, et nous consentons entièrement à baser la réalité de l'existence des communications spirituelles sur le résultat de ces prédictions.—Cette chute a déjà en partie de ces prophéties a été accomplie. La guerre civile est inaugurée. Le sang de nos frères a déjà coulé dans une des nos grandes villes. Les liens de l'association de l'Union ont été brisés. La guerre, dont nous ne nous doutions pas il y a environ onze ans, existe parmi nous, ; où nous pouvons conclure avec raison que le programme annoncé par les esprits sera entièrement exécuté dans l'avenir. Le gouvernement triomphera. La rébellion sera étouffée. La tache noire sera effacée, et notre pays purifié s'unira pour une plus grande et plus sérieuse destinée qu'il n'eût jamais pu atteindre dans les conditions de son passé.

HAITI.

Nous trouvons dans la *République*, journal publié au Port-au-Prince, la lettre suivante adressée à Son Excellence le Président Geffrard et aux Directeurs des Bureaux de l'Immigration du Port-au-Prince, de Saint-Marc, des Gonaives et du Port-de Paix.

Port-de-Paix, 10 juillet 1862.

Excellence et Messieurs,

En ma qualité de représentant de deux cent cinquante citoyens intelligents, industrieux, praticiens, et bien entendu fermiers possédant un capital de $30,000, je prends la plus vive et la plus sincère reconnaissance pour l'accueil bienveillant que j'ai trouvé en vous, et des bontés dont j'ai été l'objet durant le cours de mes voyages en divers points de votre pays, que j'ai visités, surtout dans les localités où j'ai séjourné un peu de temps.

Certes, je ne manquerai pas, à mon retour, de recommander cette contrée de liberté, cette terre promise, aux fermiers industrieux et entrepreneurs de l'Ohio, comme un véritable trésor où la nature dépose, pour eux et leurs familles, la fortune et l'abondance. Je leur dirai qu'ils trouveront en Haiti une terre de bénédiction, riche, productive, couverte de fruits de toutes espèces qui viennent sans culture ; ils n'auront qu'à ouvrir le sein pour trouver leur bonheur ; que son peuple est bon, généreux envers les étrangers. Ils sauront que plusieurs de vos églises et de vos écoles, que j'ai eu le bonheur de visiter, sont florissantes et dans un état respectable de piété, d'ordre et d'heureuse perspective ; enfin que j'ai trouvé toutes choses dans une voie d'amélioration et une situation progressive.

Il reste à espérer qu'avec l'aide de la Providence, et sous l'administration sage et éclairée de l'Honorable Président Geffrard, ce pays marchera d'un pas ascendant vers les progrès et la civilisation actuels ; et à un temps qui n'est pas trop éloigné, Haiti pourra être considérée comme une nation forte, intelligente, et respectée d'un bout de la terre à l'autre.

Des habitantes de l'Ohio ont à leur disposition une grande quantité de matériaux de construction pour vous aider à atteindre l'heureux résultat de l'œuvre que vous avez entreprise. Ils vous offrent et sont prêts à vous apporter des secours selon leurs forces et leurs moyens, et non pas à venir charger votre pays du poids de l'indolence et de la pauvreté.

Pour l'habitation de ceux que je représente, je choisis le Port-de-Paix. Cette région me paraît très fertile, bien salubre, et convenablement arrosée d'une eau pure et agréable ; pour ces raisons, je la recommande comme préférable à toute autre.

Je souhaite, pour voir arriver la prospérité en Haiti, que la paix et la tranquillité continuent à y régner.

Bientôt, si Dieu veut que je puisse y revenir, je le ferai avec beaucoup d'autres, qui viendront avec moi attacher leur bonheur et leur avenir à votre adorable pays.

Je vous salue, Excellence et Messieurs, avec un profond respect et avec ce sentiment de fraternité qui unit en communauté de force et de pensée tous ceux qui sont issus de la race africaine ou indien.

GEO. W. WILSON,
Agent de l'Ohio.

☞ Le 11 juillet dernier, a eu lieu, au Palais de l'Exposition internationale de Londres, la cérémonie ayant pour but de récompenser les exposants dont les produits ont mérité cette faveur. L'industrie de la république d'Haiti y a obtenu plusieurs médailles pour ses cotons et ses cafés, et une mention honorable a été accordée à son ébénisterie.

ALLÉGANCE ET CONFISCATION.

L'allégeance est "la fidélité ou l'obéissance qu'un citoyen ou un sujet doit au gouvernement ou au souverain," et c'est sans nul doute au gouvernement des Etats-Unis qu'elle était due par tous les citoyens de cette partie du pays, avant l'acte de sécession.

Lorsque l'autorité de ce dernier gouvernement fut déplacée, et quand celle du gouvernement dit Confédéré lui eut succédé, l'allégeance était due à ce dernier comme gouvernement *de facto*; tous les citoyens étaient tenus de le respecter, pour le présent, qu'il fût ou non de leur choix, et quelque fût sa forme et son caractère.

Ce principe a été reconnu dans tous les temps et dans tous les pays civilisés. Sous le règne d'Edouard IV d'Angleterre, qui recouvra la couronne dont s'était emparée la maison de Lancastre, qui sut la retenir longtemps, les trahisons envers Henry IV furent punies de la peine de mort, quoique le Parlement eût déclaré Henry usurpateur.

Sous Cromwell, ayant le titre de *protecteur*, Mathieu Hale, l'un des plus grands hommes de son époque comme philosophe chrétien, légiste et juge, fut nommé juge de la Cour des *Common Pleas*, et remplit ces fonctions jusqu'à la restauration de Charles II, qui le fit lord grand, baron de la Cour de l'Echiquier, et quelques années plus tard lord grand juge de la Cour du Banc du Roi. C'était le gouvernement de Cromwell qui avait reçu son allégeance personnelle et officielle, bien qu'il doutât fortement que l'autorité du *protecteur* fût légalement établie ; et après la restauration, il fit de nouveau allégeance au roi, dont il projetait le gouvernement.

L'histoire est pleine de faits semblables ; mais nous pensons que ceux que nous venons de citer doivent suffire.

Maintenant que le gouvernement des Etats-Unis a reconquis et rétabli son autorité dans cette partie de la Louisiane, il est évident que tous ceux qui l'habitent doivent allégeance à ce gouvernement ; et la formalité du serment n'est que la déclaration positive et publique d'une obligation déjà existante.

La sanction du serment, il est vrai, rend plus graves les fautes de celui qui vient à violer ses devoirs, en ajoutant le parjure à la trahison ; mais il ne rend pas plus impérieuse l'obligation de rester loyal : il donne seulement plus de force au lien social, en y ajoutant un lien religieux.

Le serment est nécessaire dans ce moment pour fournir *prima facie* une preuve de loyauté.

S'il les décrets insondables de la Providence devaient amener de nouveau le déplacement de l'autorité des Etats-Unis, ceux qui auront prêté le serment n'auraient mérité aucune peine pour avoir reconnu l'autorité qui les régissait et pour lui avoir fait allégeance ; mais, quoi qu'il arrive, il en est un bon nombre qui devront être reconnaissants, envers le Général Commandant, de l'ordre qui les fait échapper, eux et ceux qui leur sont chers, à la souffrance et au besoin.

Comme il en est qui pourront négliger de remplir ce qui est évidemment un devoir pour eux, le Général, désirant éviter des souffrances à tous, s'il est possible, leur fournit par l'ordre No. 16 un moyen d'échapper aux pénalités de la sixième section de l'Acte de Confiscation. La section 13 de cet acte porte que "le Président est autorisé à étendre, par une proclamation, le pardon et l'amnistie, dans tout Etat ou partie d'Etat, aux personnes qui auront participé à la rébellion actuelle, en faisant telles exceptions, dans tels temps et à telles conditions qu'il pourra juger nécessaires pour le bien public."

En vertu de cette section, la dernière clause de l'ordre No. 16 assure à tous ceux qui, pour le 1er octobre, auront cessé d'aider la rébellion et seront revenus à leur allégeance, le moyen d'échapper aux pénalités de la loi.

En vérité, on n'aura rien négligé de tout ce qui peut être d'accord avec la dignité du gouvernement, pour protéger et ramener ceux qui ont été séduits ou égarés.

Pendant que le gouvernement est déterminé à prendre les mesures qui détruisent les avantages qu'on eût pu voir dans la rébellion et à punir sévèrement tous ceux qui s'obstinent à y rester, il use de tous les moyens qui peuvent les engager redevenir des citoyens loyaux.

Personne, dans ses propres intérêts, dans ceux de sa famille et de son pays, ne devrait refuser plus longtemps de reconnaître ce qui est et ne saurait cesser d'être, l'autorité du gouvernement des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans.

On peut certainement reconnaître cela sans s'en sentir humilié et sans faire un sacrifice à son amour-propre.

L'espoir que les Etats-Unis renoncerait jamais à la possession de la ville ou seront forcés de l'abandonner, est un espoir fallacieux qui ne peut coudaire qu'à leur ruine ceux qui peuvent s'en bercer encore.

Le peuple doit considérer que, sans aucun motif raisonnable, il s'est mis en rébellion contre le gouvernement sous lequel il est né, ou qu'il a adopté volontairement, et qu'il ne peut que se rendre de plus en coupable en restant dans les rangs de la rébellion.

Correspondance.

A Mr. le Rédacteur-en-Chef du journal L'UNION.

Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1862.

Monsieur,

Puisque vous entreprenez de publier en français un journal progressiste dans cette ville, et que vous faites un appel — auquel on répondra avec empressement, soyez-en sûr, — à tous ceux qui désirent voir triompher la cause des droits de l'homme dans le Sud, permettez-moi de vous entretenir de la tempête d'indignation concentrée qu'a soulevée, parmi les ennemis de cette noble cause ici, la sévère et habile proclamation du Général Butler, qui appelle au service des Etats-Unis, et sur un pied d'égalité avec les autres soldats de l'Union, les citoyens de couleur de ce département.

Si la prudence les oblige de dissimuler leur rage contre cette publication officielle, ils ne croient pas devoir la contenir lorsqu'ils parlent de ceux qui font partie des nombreuses compagnies qui s'organisent en ce moment sous l'autorité de ladite proclamation.

A entendre les vociférations de ces digues soutiens de la plus mauvaise des causes, le gibet est un instrument de punition trop doux pour ceux qu'ils appellent des traîtres et des parjures, aux qui ne sont rien de plus que des partisans du gouvernement sous lequel ils jouissaient de tous les bienfaits de la terre, et qui ont foulé sous leurs pieds sacrilèges la sage Constitution qu'ils avaient juré de maintenir. Mais leurs propres menaces, au lieu d'effrayer ceux contre qui elles sont dirigées, ne servent qu'à augmenter le nombre des soldats de l'Union à la Nouvelle-Orléans.

Ils trouvent étrange que des hommes qu'ils tenaient depuis si longtemps courbés sous leurs lois tyrannique, cherchent à relever leur tête pour aspirer à plein poitrine le vent, quoique faible encore, de la liberté et de la justice qui souffle maintenant pour eux.

Heureusement que la rage de ces forcenés ne peut se manifester que par de vaines paroles, et que leurs projets de vengeance contre toute une respectable population, à laquelle appartiennent une partie des membres des compagnies mentionnées plus haut, ne reposent que sur le vain espoir qu'une armée confédérée viendra bientôt les arracher des serres puissantes de l'aigle fédérale, dont ils supportent les rudes étreintes avec tant de patience et de docilité. Mais grâce à la divine Providence et aux vaillantes épées de nos officiers fédéraux de terre et de mer, grâce aux braves guerriers qu'ils commandent et aux soldats de couleur qui seront prêts à combattre bientôt sous leur commandement, et qui se feront tuer jusqu'au dernier pour le maintien du gouvernement des Etats-Unis dans ce pays, l'espérance de ces rebelles sera frustrée à jamais.

Mûs par ce noble sentiment qui pousse tout homme à défendre son pays natal menacé d'envahissement, poussés par le désir de protéger leurs familles qu'ils croient en danger, réduites à la venue des hommes du Nord, que les journaux du Sud comparaient chaque jour à l'ouragan furieux qui détruit, dans sa rage, et la demeure du coupable et celle de l'innocent, les hommes de couleur de cette ville avaient organisé, pour concourir à sa défense, un régiment sous le nom de "Native Guards," et je suis persuadé, en dépit de ce qu'a avancé *a Union citizen*, dans un journal de cette ville, qu'ils se seraient courageusement battus contre les Fédéraux. Pour preuve de ce que j'avance, je puis vous assurer que le 25 avril 1862, lorsque les troupes qui devaient défendre la Nouvelle-Orléans s'étaient déjà fort éloignées de la flotte fédérale qui en forçait le passage, le régiment des Native Guards occupait encore le poste qui lui était assigné dans la rue de l'Esplanade, et n'attendait que l'ordre de son brave et digne colonel pour accomplir la tâche qui lui serait imposée.

Mais maintenant qu'ils connaissent les bonnes intentions du gouvernement des Etats-Unis et celles du général Butler à leur égard, maintenant que d'illustres recorders et des juges partiaux ont fait place à un juge-juré, à un maréchal-prévôt et à leurs députés qui jugent chacun selon ses œuvres et avec la plus grande impartialité, sans distinction de castes, il n'y a pas un seul homme de couleur qui ne soit prêt à verser la dernière goutte de son sang pour aider à maintenir ici l'autorité fédérale, et qui ne prie Dieu chaque jour pour que l'énergique général-commandant, qui a su transformer une ville d'iniquités en un séjour de justice, ne soit jamais enlevé à ce département.

Comme il n'y a pas de règle sans exception, croyez, Monsieur l'Editeur, qu'il y a beaucoup de personnes bien élevées et appartenant à la population blanche, qui saluent avec joie l'ère de considération qui commence dans cette ville pour un autre population injustement méprisée jusqu'aujourd'hui. Comme elles sont quelque chose par elles mêmes, ces personnes ne craignent pas que l'élévation des autres puisse les abaisser en quoi que ce soit. Ceux qui montrent le plus d'hostilité contre nous, ce sont des étrangers sans principes et des Créoles de basse extraction connus ici sous le nom de *Tchacalatase*. Ce sont pour la plupart des gens sans éducation et sans instruction, qui ne se trouvent au-dessus des personnes de couleur que par les droits civils et politiques que les lois leur accordent et qui nous étaient malheureusement refusés. Sentant tout l'avantage que des gens éclairés comme le sont généralement les personnes de couleur de cette ville, sentant, dis-je, tout l'avantage que ces derniers auront sur eux du moment que l'égalité régnera dans le pays, ces égoïstes étrangers et ces stupides Tchacalatas bondissent de fureur à la seule idée d'une pareille innovation, et cela se conçoit de reste.

J'ai l'honneur de vous salues,

UN EX-NATIVE GUARD.

☞ Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication d'un roman très intéressant, intitulé :

LE PASTEUR DU PEUPLE,

Par Mme Clémence Robert.

Dès son apparition, cet ouvrage a obtenu un très grand succès, et nous espérons que nos lecteurs nous saurons gré de le leur donner en feuilleton.

☞ Comme le service de nos porteurs n'est pas encore parfaitement organisé, nous prions ceux de nos abonnés qui ne recevraient pas régulièrement leur journal, de nous en informer sans délai, afin que nous puissions faire droit immédiatement à leurs justes réclamations.

...se dis-il, si ce monstre trouve le moyen de ramasser ainsi ...nuits, le blocus ne finira pas, et je tomberai d'inanition ...la gueule de ce vorace ennemi.

...rement ne manquait par de justesse, et presque ...rection de cheveux sur la tête du savant.

...mer, manifeste indépendante de l'esprit, et qui a des ...inexorables, réclamait deux repas au pauvre Adam ...de la veille et celui du matin. La morsure de la ...nte avait réveillé cet appétit, et il pensait droit ...

...vants qui se trouveraient en pareil cas de faire ...se souvenir tout prêts dans les histoires de naufrages ; le plus fort dévorerait le plus faible, pour ...ver un autre chef à la science ... et il voyait, avec une juste épouvante, la famine ...avec le blocus, comme cela s'est rencontré à Gibraltar.

...autres chose qu'il ignorait, ce savant ne savait pas ...mier produit des fruits sommes ... exquis, charnus, dont les Arabes vivent très ...pin, premier colon de l'Arabie. Or, un rayon de soleil ...glisse entre les feuilles massives, révélant quelques ...dattes au regard affamé du savant.

...et. Adamson était fini ; avec une tranche de bœuf ...lleons de jambon d'York, assaisonnées de poivre ; ...trive à ces douces bribides gastronomiques, et ...n Orientalisa. Il lui restait la ressource des grands ...gonistants ; il se repentit et fit vœu, s'il échappait, ...venger, de laisser les cendres du Mennon blanc, ...une cavatine au lever du soleil.

...fait donne quelque tranquillité à l'esprit. Il regarde ...arbres pour s'assurer si le vent avait produit ...tel sur ses écailles ; le monstre veillait toujours, et ...ait pas avoir cessé de le suivre.

...ardente dévorait la poitrine du savant, autre ...bloces ! Les dattes abîtrent beaucoup. Comme ...fortuné Tantale voyait sous ses pieds un lac ...l mourait de soif. Le ... avait des murmures irrités ...contentait de rafraîchir l'air, et il ne donnait pas ...d'eau à la lèvre aride du malheureux bloqué. Le ...t a son compatriote Robinson Crusoé, il conclut ...avantage de profiter de l'absence de ce dieu. En effet, ...sse une nuit sur un arbre ; mais il descendit le ...il tos des Pyrénées, en fit des fissures de pot ...de l'eau claire et du rhum ; il se promena sous un ...le bâtit un gîte ; il se rencontra aucun crocodile, ...n Vendredi. Heureux Robinson ! dirai-je avec ...rant, heureux insulaire! roi et sujet à la fois ! Et cet ...se plaindre! Je voudrais bien le voir à ma place ...ler!

...ceur de couvrir que les doléances de Robinson sont ...envers la Providence. Voilà bien l'homme ! Il se ...gra de son malheur ! Mais Adamson est plus ...rand il accuse son compatriote d'Ulck? Hélas ! ...mme perché sur un palmier ne savait pas que, ...a la même heure, l'infortuné savant pleurait, ...ait, était dévoré par un crocodille ... le ...e ! Les hommes devraient bien cesser de se plaindre ...

...ment de légères vapeurs couvrirent le soleil, et ...prouva un mouvement de joie ; il comptait sur une ...e, et il préparait défis les deux creux de sa main ...une orgie hydraulique avec la rosée du ciel. Se...rut. Il se rappela cette désespérante inscription ...plaque, diluée des pluies que le courageux voya...e. Roselgnel, l'ami de Belzoni, a gravée sur se ...ll. Le poète d'Adamson était tellement plac ...tude qui plombe le ciel et ne le mouille jamais. ...pour se dessécher l'imagination, un passage de la ...ole Tasse décrit les cristaux, brûlés à pleine ...le pluie miraculeuse, après les longues rigueurs ...ntin. Ces vers inf fient vivoir l'eau à la bouche, ...connoces en italien anglais.

...elle semblait deviner la souffrance du Tasseide de ...réalité, au passage, des carcéres de Mil, en décoiffe ...des regards obliques et narquois. Les plaisanteries ...ne sont intolérables. Adamson fut révolté, ce qui ...soif une nouvelle irritation.

...nait sa yeux lur le Nil dans l'espoir de découvrir ...y la vulte ou la rame, et de lancer un cri de dé...navigateurs ; mais cet espoir est illusoire, dans ce ...ngement, rien ne coulait sur ses lèvres, comme dit ...Holinde gardait son silence de mort ; on n'aperce...ne ruine noirâtres, où prétalent quelques ilds, im...ne ... de admiration. — Convoyeur.

...e lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que ...re & Cie. sont sur le point d'ouvrir un poste aux ...e la rue Saint-Pierre, entre Royale et Chartres, en ...nage. Cet établissement étendu contentera à la ...des consommateurs des bivalves de la plus grande ...Huîtres sur l'écaille jusqu'à l'huître à la ...Qu'on se le dise, et essayez-en.

M. FRANK F. BARCLAY a l'honneur d'informer le public qu'après avoir parfaitement assorti, il se charge de toutes espèces d'

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES POUR LE COMMERCE,

Soit en français, soit en anglais, telles que

Cartes d'Adresse de Visite, Factures, Lettres de Mariage, Billets d'Enterrement, Affiches, Brochures, Livres,

Et généralement tout ce qui concerne la Typographie, le tout exécuté dans le dernier goût de l'art, le plus bref délai, et à des prix aussi modérés que dans aucun autre établissement de la cité. Par les soins minutieux qu'il apporte dans l'exécution des travaux qui lui sont confiés, M. Barclay espère mériter bientôt une bonne part du bienveillant patronage et de la confiance de ses amis et du public en général.

Rue du Charters, 195, entre Nyons Sainte-Anne.

BUREAU ET IMPRIMERIE DE L'UNION.

L'UNION

Mémorial Politique, Littéraire et Progressiste.

Paraît tous les Mercredis et Samedis après-midi.

FRANK P. BARCLAY, EDITEUR-IMPRIMEUR.

ABONNEMENTS. — Le prix de l'abonnement à ce Journal est fixé à 86 pour un an, 83 pour six mois et 1.50 pour trois mois.

Un Numéro : 5 sous.

ANNONCES. — Les annonces se paient à raison de 81 le carré de dix lignes. Les annonces judiciaires et celles des annonces du commerce à l'année, au semestre ou au trimestre.

Bureau : Rue de Chartres, 195, cac. Ste-Anne.

> Ne? L'Union!... L'Union avec des esclaves, l'Union sans esclaves. — l'Union quand même!...
>
> ABR. LINCOLN.

CONSTITUTION DES ETATS-UNIS.

ARTICLE II.

Sect. 1. — Le pouvoir exécutif sera conféré au Président des Etats-Unis d'Amérique. Celui-ci sera en place pendant la durée de quatre années : et le Président, ainsi que le Vice-Président, qui sera choisi pour le même nombre d'années, seront élus ainsi qu'il suit :

Chaque Etat nommera, de la manière que sa Législature pourra le prescrire, une quantité d'électeurs égale au nombre total des sénateurs et des représentants que lédit Etat est autorisé à avoir dans le Congrès ; mais nul sénateur, représentant, ou personne occupant un emploi lucratif sous la dépendance des Etats-Unis, ne sera nommé électeur.

Les électeurs s'assembleront dans leurs Etats respectifs, et voteront, par scrutin, pour deux individus dont un au moins, n'habitant pas dans le même Etat qu'eux ; ils dresseront une liste de toutes les personnes pour lesquelles il aura été voté, avec le nombre de voix qu'elles auront reçu, laquelle liste ils signeront et certifieront et feront passer sous scellé au siége du gouvernement des Etats-Unis, à l'adresse du président du Sénat. Le président du Sénat, en présence du Sénat et de la Chambre des Représentants, ouvrira tous ces certificats, et le nombre de voix sera alors compté. La personne réunissant le plus grand nombre de voix sera Président, si ledit nombre forme une majorité sur la totalité des électeurs choisis ; et s'il y a plus d'une personne qui ait obtenu cette majorité égale même nombre de voix, alors la Chambre des Représentants choisira immédiatement l'une d'elles, par scrutin, pour être Président ; et si nulle personne n'a la majorité, alors la Chambre des Représentants choisira le Président, ... la même manière, sur les cinq personnes qui auront le plus de voix sur la liste. Mais dans le choix du Président les scrutins seront pris par Etat, la représentation de chaque Etat ayant une voix. Pour former un quorum en nombre suffisant à cet égard, il suffira d'un ou plusieurs membres des deux tiers desdits Etats, et une majorité de tous les Etats. Après le choix du Président, la personne qui obtiendra le plus grand nombre de voix des électeurs sera Vice-Président, mais s'il y a deux ou plusieurs personnes qui aient un nombre égal de voix, le Sénat choisira le Vice-Président parmi elles, au scrutin.

Le Congrès pourra déterminer le temps où les électeurs seront choisis et le jour auquel ils donneront leurs voix, lequel jour sera le même dans toute l'étendue des Etats-Unis.

Nulles personnes, excepté des citoyens nés des Etats-Unis ou de ceux qui étaient citoyens à l'époque ou cette Constitution a été adoptée, ne seront éligibles à la dignité de Président ; et ne seront point également éligibles à cette place ceux qui n'auront pas atteint l'âge de trente-cinq ans, et n'auront pas résidé pendant quatorze ans dans les Etats-Unis.

Dans le cas de déplacement du Président ou de sa mort, démission ou incapacité de remplir les fonctions et devoirs de ladite place, ces fonctions seront dévolues au Vice-Président, et le Congrès pourra, par une loi, pourvoir au cas de déplacement, mort, démission ou incapacité du Président et du Vice-Président, en nommant l'officier qui agira alors comme Président ; et ledit officier exercera les fonctions de cette place, jusqu'à ce que l'incapacité soit cessée, ou qu'il soit élu un autre Président.

Le Président recevra, à des époques réglées, une rétribution pour ses services, laquelle ne sera ni augmentée ni diminuée pendant le temps pour lequel il aura été élu ; et il ne recevra, pendant ce temps, aucun autre émolument des Etats-Unis, ou d'aucuns d'entre eux.

Avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions il prêtera le serment ou l'affirmation suivante :

« Je jure solennellement (ou affirme) que je « remplirai fidèlement la place de Président de « Etats-Unis, et que j'emploierai tout mon pou- « voir pour conserver, protéger et défendre la « Constitution des Etats-Unis.

Sect. 2. — Le Président sera commandant-en-chef de l'armée de terre et des forces navales des Etats-Unis, et de la milice des divers Etats, quand elle sera requise pour un service effectif des Etats-Unis ; il pourra exiger l'opinion par écrit de tout officier en chef dans chacune parmi les départements exécutifs, sur tout objet relatif à devoirs respectifs de sa place, et il aura le droit d'accorder des sursis à exécution et des pardons dans les délits commis contre les Etats-Unis, excepté dans le cas de l'accusation appelée *impeachment*.

Il aura le pouvoir, par et avec l'avis et le consentement du Sénat, de faire des traités, pourvu que ce soit avec le concours des deux tiers des sénateurs présents ; et il nommera, par et avec l'avis et consentement du Sénat, les ambassadeurs et autres ministres publics et consuls, les juges de la Cour Suprême, et tous les autres officiers des Etats-Unis dont les appointements ne sont pas autrement fixés par la présente, et qui seront établis par la loi. Mais le Congrès peut, par une loi, remettre la nomination de tels officiers inférieurs qu'il jugera convenable au Président seul, aux tribunaux ou aux chefs des départements.

Le Président aura le droit de pourvoir aux places qui peuvent venir à vaquer, tandis que le Sénat est hors de séances, en accordant des commissions qui expireront à la fin de la prochaine session du Sénat.

Sect. 3. — Il donnera de temps à autre connaissance au Congrès de la situation de l'Union, et recommandera à sa considération telles mesures qu'ils jugera nécessaires et convenables ; il pourra, dans des occasions extraordinaires, convoquer l'une et l'autre Chambres ou l'une d'elles, et dans le cas où elles ne s'accorderaient pas sur le temps de leur ajournement, il pourra les ajourner à telle époque qu'il jugera convenable ; il recevra les ambassadeurs et autres ministres publics ; il veillera à ce que les lois soient fidèlement exécutées, et commissionnera tous les officiers des Etats-Unis.

Sect. 4. — Le Président, le Vice-Président et tous les officiers civils des Etats-Unis seront privés de leurs places lorsqu'ils auront été accusés (*impeached*) à cet effet, et convaincus de trahison, corruption ou autres crimes et délits graves.

ARTICLE III.

Sect. 1. — Le pouvoir judiciaire des Etats-Unis sera confié à une Cour Suprême ou à telles cours inférieures que le Congrès pourra, de temps à autre, ordonner et établir. Les juges de la Cour Suprême et des cours inférieures conserveront leurs places tant qu'ils se conduiront convenablement, et ils recevront, à des époques réglées, une indemnité pour leurs services, laquelle ne sera pas diminuée tandis qu'ils continueront d'être en fonctions.

Sect. 2. — Le pouvoir judiciaire s'étendra à tous les cas, dans la loi ou l'équité, qui résulteront de la Constitution, des lois des Etats-Unis, des traités faits ou qui seront faits sous leur autorité ; à tous les cas qui affectent les ambassadeurs et autres ministres publics et les consuls ; à tous les cas d'amirauté et juridictions maritimes ; aux contestations dans lesquelles les Etats-Unis seront parties ; aux contestations entre deux ou plusieurs Etats, entre un Etat et des citoyens d'un autre Etat, entre des citoyens d'un même Etat, réclamant des terres en vertu de concessions faites par divers Etats, et entre un Etat ou les citoyens dudit Etat et des Etats, citoyens ou sujets étrangers.

Dans tous les cas qui affectent des ambassadeurs, d'autres ministres publics et des consuls, et ceux dans lesquels un Etat sera partie, la Cour Suprême aura une juridiction primitive, et dans tous les autres cas ci-dessus mentionnés, la Cour Suprême aura une juridiction d'appel, quant au fait et à la loi, sous les restrictions et tels règlements que le Congrès pourra faire.

Les jugements de tous crimes, excepté dans le cas de l'accusation appelée *impeachment*, seront par juri, et l'on poursuivra lesdits jugements dans l'Etat où ledit crime aura pu avoir été commis, mais quand ils n'auront été commis dans aucun Etat, le jugement se rendra dans tel endroit ou endroits que le Congrès pourra avoir déterminé par la loi.

Sect. 3. — Le crime de trahison contre les Etats-Unis n'aura lieu que lorsqu'on leur aura fait la guerre, ou qu'on se sera joint à leurs ennemis en leur donnant aide et soutien. Nulle personne ne sera convaincue de trahison que sur la déposition de deux témoins du même fait, manifesté, ou sur l'aveu de l'accusé fait en pleine audience.

Le Congrès aura le droit de prescrire la peine de la trahison ; mais lorsque quelqu'un sera déclaré coupable de trahison, ce fait n'opèrera pas la *corruption du sang* (*) ou la confiscation (*forfeiture*), excepté pendant la vie de la personne convaincue. [Suite et fin au prochain numéro.]

(*) La corruption du sang (corruption of blood) est une expiation de mort civile, par laquelle, dans certains effets, qui a été déclaré atteint d'un crime ne peut plus retenir les biens qu'il a en sa possession, ni hériter, ni transmettre sa succession à ses héritiers.

Ne? Nous ne saurions trop recommander l'excellent ouvrage de M. Tandel, intitulé : Les Ruines et les Richesses, aux personnes qui ont l'intention de se rendre dans ce beau pays. Les émigrants trouveront dans cette brochure tous les renseignements qui leur sont nécessaires. — Prix : 25 sous.

En vente chez MM.

Hébert & Blanchet, libraires, rue de Chartres,

Michon & Sweitzer, libraires, rue Royale et place St-Antoine.

Clark, libraire, consignataire Royale et Toulouse.

Et au bureau de l'Union, consignataire Chartres et Ste-Anne.

Feuilleton de l'Union

LE SAVANT ET LE CROCODILE.

(SUITE ET FIN.)

III.

Involontairement la pensée du savant se reporta sur Robinson Crusoe. Cet insulaire se disait-il, a eu grand tort de tant compter sur un bateau qui ne pouvait pas marcher et n'était non comparativoir avait du bon. Il était ne inventeur : il s'est fait du pain, un parasol, un costume et même une pipe. La première fois qu'il rencontre un sauvage, il lui demande ... savant trouve de l'eau.... Voyons, comment s'y serait-il pris ?

Il réfléchit longtemps et quelque chose, d'après le procédé Robinson, et le feu intérieur de la pensée acheva de briler sa langue ; Il avait cru tiens dans la bouche ; il était saisi à ce doute qui fait demeurer immobile de l'eau une simple goutte d'eau.

Le Nil restait toujours devant lui ses flots doux et paresseux.

O nécessité, mère de l'industrie, tu n'abandonnas jamais les disciples de Robinson !

Le savant battit des mains comme s'il se fit applaudir lui-même ; il avait découvert un procédé hydraulique, qu'il fut peu de chose pour donner de la joie à la pauvre humanité ! Voilà un homme, perdu sur un palmier, ils agonisant vous ? la grande et sublime découverte, qui, depuis le siècle de ... jour, parce qu'il a inventé un moyen équivoque de donner à ... pure et sans mélange de l'eau salée du Nil !

Adamson, fier de lutter avec son compatriote d'York, se mit tout de suite à l'œuvre : il arracha plusieurs branches-fort longues, et les lia par chacun bout, au moyen de filamens détachés de la tige, et roulés entre les dents et les lèvres. Cela fait, il attendit le moment où le crocodile faisait une partie promenade entre deux eaux, pour remplir ses devoirs d'amphibie, et il alors doucement tomber sa pompe aspirante sur un bouts du fleuve, où elle resta immobile, comme les feuilles sonoqueuses, flottantes, à l'extrémité. Cette corde vigoureuse fut recirée ensuite avec une grande précaution, et deux lances calcinées se précipitèrent sur les dernières feuilles imbibées d'eau douce, et deux fois douce. Le nouveau gastronome assis a un festin parisien ne savoura plus voluptueusement une coupe remplie par la nature écarlate qui coule devant Bordeaux. Notre savant était de bonne humeur ce jour-là, et, n'ayant rien de mieux à faire, il recommença l'expérience, et se lira, ... pour ... ...